



Boycott du Comité technique de réseau (CTR) du 18 avril 2019

Aujourd'hui devait se tenir un comité technique réuni en formation CHSCT. Cette réunion devait être la première étape d'un processus sur lequel l'administration et les organisations syndicales s'étaient accordées lors d'une réunion à la direction générale le 26 mars dernier.

Le mouvement douanier social de revendication en cours depuis le 4 mars porte des exigences fortes sur l'amélioration des conditions de travail : matériel, habillement, immobilier. Les douaniers veulent exercer leurs fonctions de façon décente, dans l'intérêt des agents et des usagers. Les organisations du personnel ont relayé l'importance de ces sujets et la nécessité de les traiter avec tout le sérieux requis.

Ce volet « conditions de travail » du revendicatif des douaniers en lutte englobe également des sujets primordiaux, en tout premier lieu le périmètre des missions douanières. L'administration a beau jeu de dégainer l'arme du chantage pour stopper le mouvement, en menaçant ouvertement de transférer les missions de sûreté à des opérateurs privés ou la fiscalité douanière à la DGFIP ! Le directeur général n'a eu besoin de rien ni personne pour transférer des missions fiscales en 2018, d'un claquement de doigt (TVA, TGAP, BNA).

Afin que cesse cette politique détestable, les syndicats demandent à ce que des garanties soient apportées sur le champ des missions de la douane. Ces assurances sont nécessaires pour sécuriser le volume d'emplois et les implantations géographiques de la Douane.

Ce sont les organisations syndicales qui avaient établi la nécessité de baliser ce parcours par la tenue d'un CHSCT au niveau national, par le biais de la réunion du CTR sous ce format.

Malheureusement, la posture de l'administration, qui se refuse à évoluer d'un pouce sur l'important volet rémunération depuis le 12 mars bloque la possibilité de progresser. Les organisations syndicales ont pourtant plusieurs fois réaffirmé leur volonté de négocier, afin qu'un accord raisonnable et digne, sur la base d'un rapprochement entre le revendicatif des syndicats (100 € mensuels) et le montant proposé par l'administration (50 €), soit trouvé. Ce refus ne peut que conduire les syndicats à ne pas répondre à la convocation du 18 avril.

Cette posture irresponsable de refus est incompréhensible. La juste demande de revalorisation des douaniers, après des années d'austérité, ne mettrait sûrement pas en péril les finances publiques. Elle ne serait que la légitime prise en compte d'un métier qui a sans cesse évolué, demandant sans cesse plus d'implication, de technicité et d'exposition.

Responsables pour deux, les organisations syndicales demandent, encore une fois, au ministre et au directeur général de sortir de leur position figée, de reprendre les négociations indemnitaires, afin que le dialogue sur les conditions de travail qu'attendent tous les douaniers puisse enfin s'engager. Il en va de la pérennité d'une administration régaliennne, indispensable à la sécurité du territoire et des citoyens.

**LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE L'INTERSYNDICALE
CFDT – CFTC – CGT – SOLIDAIRES – UNSA – USD FO**

Paris, le 18 avril 2019